



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/STM/3/1

Commission des réunions sectorielles et techniques  
et des questions connexes

**STM**

**POUR DÉCISION**

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Secteur maritime et transports

#### Convocation proposée d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime

#### Aperçu

**Question traitée**

Par le présent document, le Conseil d'administration est prié d'approuver la convocation d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime.

**Incidences sur le plan des politiques**

Aucune.

**Incidences financières**

Aucune.

**Décision demandée**

Paragraphe 4.

**Documents du Conseil d'administration et autres instruments de l'OIT cités en référence**

Documents GB.306/STM/5/1, GB.306/PV, GB.295/STM/3/4/2.

1. La Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime a tenu sa précédente réunion à Genève, les 12-13 février 2009. Son rapport a été présenté à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes à la 306<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2009) <sup>1</sup>. La tentative de la sous-commission d'actualiser le montant du salaire minimum ayant échoué, celui-ci est resté au niveau convenu en 2006, à savoir 545 dollars des Etats-Unis, à compter de la fin de 2008.
2. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la sous-commission, y compris les positions exprimées par les deux groupes à la lumière de la situation de la branche d'activité visée, et demandé au Bureau de consulter les secrétariats des groupes des armateurs et des gens de mer en vue de réunir à nouveau, en temps opportun, la sous-commission <sup>2</sup>.
3. A la suite de consultations avec les secrétariats des groupes des armateurs et des gens de mer, il est proposé que la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime soit à nouveau convoquée au siège de l'OIT à Genève au début de l'année prochaine, à une date qui sera communiquée au bureau du Conseil d'administration pour approbation. Il est proposé que l'ordre du jour de la sous-commission comporte une question unique: la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires (révisée), 1996: mise à jour du salaire de base des matelots qualifiés. Conformément à la pratique établie <sup>3</sup>, le rapport de la sous-commission serait soumis directement au Conseil d'administration.
4. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver la convocation, sans frais pour le Bureau, d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime.***

Genève, le 28 septembre 2010

*Point appelant une décision:* paragraphe 4

<sup>1</sup> Document GB.306/STM/5/1.

<sup>2</sup> Document GB.306/PV, paragr. 223.

<sup>3</sup> Document GB.295/STM/3/4/2.